

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 147/SLAG promulgué par arrêté n° 147/SLAG du 19 mars 1971

n° 147/SLAG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
19 mars 1971

Numéro JO  
n° 6 du 25/03/1971

Date du numéro  
25 mars 1971

### VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des afar et issa Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, et l'article 5 décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du haut-commissaire de la République dans ce territoire;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1". — Est promulgué dans le Territoire Français Afars et des Issas le décret n° 71-161 du 24 février 1971 modifiant le decision n° 67-967 du 27 octobre 1967 portant statut des navires et au bâtiment de mer (J.O.R.F. du 2 mars 1971, page 2064).  
Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié avec un texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communication partout où besoin sera.